

Ce formulaire doit être rempli par la personne aux études qui désire faire reconnaître une situation grave et exceptionnelle pour recevoir une aide financière anticipée ou encore être une personne reconnue comme réputée inscrite.

Le cas échéant, nous vous invitons à nous transmettre ce formulaire dûment rempli en le déposant directement dans votre dossier en ligne.

Section 1 – Identité de la personne aux études

Nom	Code permanent attribué par le Ministère
Prénom	Date de naissance
	A M J

Section 2 – Renseignements sur la situation financière de la personne aux études

Ressources financières

Inscrivez les montants relatifs à vos ressources financières pour le mois précédent¹ et le mois en cours²:

Revenu mensuel³	Mois précédent		\$	Mois en cours		\$
Liquidités	Mois précédent		\$	Mois en cours		\$
Biens (meubles, voiture, propriété)	Mois précédent		\$	Mois en cours		\$
Crédit disponible	Mois précédent		\$	Mois en cours		\$

Situation

Date de dépôt de la demande d'aide 2024-2025:	A M J	☐ Je réside chez mes parents ou ma répondante ou mon répondant.
Date de début des études:	A M J	☐ Je ne réside pas chez mes parents ou ma répondante ou mon répondant.

Besoins financiers

Inscrivez les montants relatifs à vos besoins financiers pour le mois précédent¹ et le mois en cours²:

Nourriture	Mois précédent		\$	Mois en cours		\$
Habillement	Mois précédent		\$	Mois en cours		\$
Logement	Mois précédent		\$	Mois en cours		\$
Chauffage	Mois précédent		\$	Mois en cours		\$
Électricité	Mois précédent		\$	Mois en cours		\$

Section 3 – Déclaration de la personne aux études

Je déclare que tous les renseignements fournis ici sont exacts et complets.

Signature ☒ Date A M J

1...Il s'agit du mois précédant la demande que vous effectuez pour faire reconnaître une situation grave et exceptionnelle.

2...Il s'agit du mois pour lequel vous effectuez une demande pour faire reconnaître une situation grave et exceptionnelle.

3...Vous ne devez pas inclure les montants reçus de l'Aide financière aux études.

Note: Les documents suivants pourraient être requis dans le cadre de vérifications: bulletin de paye, relevé de compte, factures pour les biens matériels, preuve du crédit disponible obtenue de l'établissement financier, copie du bail, copies des factures d'Hydro-Québec. Vous devez être en mesure de les fournir à l'Aide financière aux études s'ils vous sont demandés.